



# LE PETIT RECHIGNIEN

*Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq*

## Bilan des investissements municipaux pour l'année 2025

### Investissements et travaux réalisés en 2025

L'année 2025 touche à sa fin et, à l'approche des fêtes, il est pertinent de dresser le bilan des dépenses d'investissement votées par l'ensemble du conseil municipal lors de la séance du mois de mars.

#### Travaux de voirie

Plusieurs voiries programmées au cours du mandat ont été achevées. Les rues des Mines, le chemin des Wetz et la rue de la Brasserie ont bénéficié de travaux, à l'exception de la rue de la Barque à Rocq et des interventions concernant la réfection de la rue Victor Hugo à Marpent, qui restent à réaliser.

La réfection de la rue de la Feutrerie, tant attendue, a débuté au mois de décembre et est en cours.

#### Patrimoine et bâtiments communaux

La toiture de l'église de Recquignies a été entièrement refaite, garantissant ainsi la préservation du patrimoine local.

À l'Hôtel de Ville, la pose d'une verrière à l'arrière du bâtiment fait suite au remplacement de toutes les huisseries effectuées durant l'été dernier. Cette opération conclut le programme d'isolation, dont l'objectif est de réaliser des économies d'énergie. Le local de la Protection Maternelle Infantile présent au sein de l'Hôtel de Ville a entièrement été rénové, ceci afin d'accueillir les familles dans les meilleures dispositions.

#### Amélioration des logements et infrastructures

Dans le Béguinage, la pose d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) dans tous les logements vise à améliorer la qualité de l'air intérieur et à résoudre les problèmes d'humidité.

La réfection du mur du nouveau cimetière et des allées a été menée à bien.

#### Équipements scolaires et sportifs

Parmi les autres travaux notables, on peut citer l'installation de radiateurs de dernière génération dans l'école Jean Vilar et les vestiaires du stade Othon Brichot, ainsi que la pose de nouvelles portes dans les écoles du centre et à l'école maternelle de Rocq. Enfin, l'ensemble des salles de classe ont eu droit à un rafraîchissement des peintures.

Déjà les commissions travaillent pour la programmation des travaux et des animations culturelles pour l'année à venir qui seront présentées au conseil municipal de mars ou avril 2026.

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et de bonne santé ainsi qu'à vos proches.

*Votre maire, Ghislain Rosier*

**Conformément aux règles de neutralité qui s'imposent dans le cadre des élections municipales à venir, la cérémonie des vœux à la population ne sera pas organisée.**



## Distribution des colis aux Anciens

L'origine des colis de Noël remonte à l'immédiat après-guerre. Les Petits Frères des Pauvres en sont les initiateurs. Ils continuent aujourd'hui, plus que jamais, à en distribuer aux plus démunis.

Depuis de nombreuses années, plusieurs communes leur ont emboîté le pas mais certaines les ont réduits ou les ont tout bonnement supprimés, faute de moyens en raison de restrictions budgétaires.

A Recquignies, la tradition perdure. Samedi 08 novembre 2025, les élus sont allés à la rencontre des habitants de la commune âgés de plus de 60 ans pour leur remettre le traditionnel colis des aînés. Pas moins de 650 colis ont ainsi été offerts.

## Distribution des coquilles à la population

Les élus procéderont à la **distribution des coquilles de Noël à la population le samedi 13 décembre 2025 à partir de 09h00**. En cas d'absence, un coupon vous sera remis dans votre boîte aux lettres afin de venir les récupérer le lundi 15 décembre 2025 en Mairie, aux horaires d'ouverture de celle-ci.

Quant à la **distribution des coquilles dans les écoles de notre commune**, elle aura lieu le **vendredi 19 décembre 2025** dans le courant de la matinée.



## Avis de travaux d'inspections des ouvrages d'assainissement de la commune

La société SUEZ Consulting a été retenue par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour réaliser une inspection des ouvrages d'assainissement sur le territoire de la commune de Recquignies. Cette inspection sera réalisée par la société SUEZ Consulting, l'un de ses co-traitants ou sous-traitants (Hydracos, Géodagnostic, Otech environnement, Hainaut Maintenance, 3Deau). Les travaux ponctuels ont débuté le 1er juillet 2025 pour une durée de 12 mois.

Les restrictions de circulation suivantes seront appliquées : rétrécissement de chaussée au niveau du chantier, interdiction de stationner et de dépasser au niveau du chantier pour les véhicules légers et les poids lourds, vitesse limitée à 30 km/h au niveau du chantier.

## Arrêté permanent de circulation instaurant une zone de rencontre dans la rue de la Brasserie et la rue Paul Durin

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et de prendre les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique.

Dans la commune de Recquignies, une zone de rencontre telle que définie à l'article R110-2 du Code de la Route est instaurée dans la rue de la Brasserie et la rue Paul Durin.

Les piétons bénéficient de la priorité sur tous les modes de déplacement.

La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.



## LE PETIT RÉCHIGNIEN

**Comité de Direction**  
Ghislain Rosier

**Comité de Rédaction**  
Denis Drousie & Daniel Philippe

**Comité de Relecture**  
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

**Impression et Tirage**  
Médias-Services Maubeuge,  
1.000 exemplaires

**Distribution**  
Service Technique

## PROCHAINE PUBLICATION

**Date prévisionnelle de parution**

Date non connue à ce jour

**Date de dépôt limite des articles**

Date non connue à ce jour

*Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.*

## MAIRIE DE REQUIGNIES

**Place de la République**  
**59245 Recquignies**

**Tél :** 03.27.53.02.50  
[contact@mairie-recquignies.fr](mailto:contact@mairie-recquignies.fr)

<https://www.mairie-recquignies.fr>

## Permanence du délégué à la cohésion police-population

**Le délégué à la cohésion police-population du commissariat de police assurera une permanence le mercredi 14 janvier 2026 de 10h00 à 11h30 et le jeudi 05 février 2026 de 14h00 à 15h30 à la mairie de Recquignies.**

Les Délégués à la Cohésion Police Population (DCPP) sont des réservistes civils de la Police nationale, chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de Police. Il est rattaché au Commissariat de police de Maubeuge-Agglo.

Si vous avez des problèmes de voisinage, de voie publique, des nuisances sonores et diverses, des incivilités, etc., vous pouvez le rencontrer lors des permanences en mairie. Il est à votre écoute et tente de vous apporter des réponses. Il vous oriente et vous accompagne dans une procédure le cas échéant. Il a un devoir de confidentialité.

## Cérémonie de récompense du mérite scolaire

Comme l'année dernière, la commission éducative et la municipalité ont octroyé une récompense au mérite scolaire pour les jeunes de Recquignies. A l'occasion du 11 novembre, les récompenses, sous forme de carte cadeau de 50 à 150€, ont été remises aux Réchigniennes et aux Réchigniens ayant obtenu leur brevet (2 avec la mention bien et 9 avec la mention très bien) ou leur baccalauréat (11 avec la mention assez bien, 8 avec la mention bien et 2 avec la mention très bien).



## Rappel concernant le stationnement gênant et abusif

Devant le nombre croissant de véhicules par foyer, il est demandé de privilégier le stationnement de votre véhicule à l'intérieur de votre propriété. Ceci afin de libérer les trottoirs pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Une prise de conscience de chacun peut conduire à garantir une circulation sans gêne et une meilleure sécurité. Il s'agit tout simplement de civisme qui est un principe fondamental de la vie en société.

D'autre part, les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours consécutifs est considéré comme abusif et est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe (code de la route, article R-417-12).

## HÔTEL DE VILLE

**Du lundi au jeudi**  
08h30 à 12h15  
et de  
13h30 à 17h00

**Vendredi**  
08h30 à 12h15

## MÉDIATHÈQUE

**Du lundi au vendredi**

13h45 à 17h45

Tél : 03.27.39.63.88

mediatheque@mairie-recquignies.fr

## AGENCE POSTALE

**Du lundi au vendredi**

13h45 à 17h45

Levée du courrier à 15h15

## GARDERIE SCOLAIRE

**Du lundi au vendredi à la médiathèque**

07h30 à 08h30

16h15 à 17h30  
(école maternelle)

16h30 à 17h30  
(école primaire)

## HALTE GARDERIE

**Halte Garderie Itinérante « Les P'tits Loups »**

**Lundi et Vendredi à la médiathèque**

08h00 à 12h00  
et de 13h00 à 17h00

Tél : 06.19.41.83.78  
compt-aps@orange.fr

## Distribution des vignettes Coupon Stibus Emeraude et Printemps

**La distribution des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS aura lieu du 22 décembre 2025 au 02 janvier 2026 de 08h30 à 12h15 en Mairie.** Concernant le coupon PRINTEMPS, celui-ci est réservé aux personnes de 60 ans et plus. Il est donc impératif de ramener un justificatif d'âge (carte d'identité ou passeport). Pour le coupon EMERAUDE, il est réservé aux personnes ayant un taux d'invalidité de 80% minimum reconnu officiellement par la MDPH. Il est donc impératif de ramener le justificatif MDPH en cours de validité (carte ou courrier officiel précisant le taux d'incapacité).

**Tous les bénéficiaires des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS doivent également présenter leur avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.** Les personnes n'ayant pas d'avis d'imposition à leur nom (personne à charge d'un tiers) doivent fournir un justificatif précisant le montant de leurs revenus déclarés aux impôts ou attestant qu'elles ne sont pas imposables. **Si la carte est trop ancienne alors il faut ramener une photo récente.**

Quant aux nouveaux bénéficiaires, ils doivent prévoir une photo récente et justifier de trois mois de résidence dans la commune (amener factures ou quittances de loyer).



### Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

**Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le vendredi 06 février 2026. Attention, la mairie est fermée le vendredi après-midi.**

**Ce délai est reporté au jeudi 05 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :** jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

### Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Même si l'inscription est possible après le 31 décembre (loi n°2016-1048), une date limite d'inscription est toutefois à respecter.

Les inscriptions se déroulent en Mairie. En plus du formulaire Cerfa n°12669\*02 complété, il convient de fournir les documents ci-dessous.

- ◆ **Pour une inscription** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois) et le décret de naturalisation pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française.
- ◆ **Pour un changement d'adresse à l'intérieur de la commune** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois).
- ◆ **Pour une erreur ou une modification d'état civil** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an) ou un acte de naissance ou de mariage.

### PERMANENCE DES ÉLUS

**M. Philippe Daniel,**  
**5<sup>ème</sup> Adjoint**

#### Prochaines permanences

05 janvier 2026, 02 février 2026 et  
02 mars 2026 de 14h00 à 15h30 à  
la salle du Millénaire

#### Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

### ASSISTANTE SOCIALE

#### Permanences

Vendredi matin en mairie  
uniquement sur rendez-vous

Veuillez prendre un rendez-vous  
au préalable au 03.59.73.14.00  
(du lundi au vendredi de 08h30 à  
12h30 et de 13h30 à 17h30)

*Maison Nord Solidarités  
Maubeuge Jeumont, Résidence  
Jean Mossay, 10 boulevard  
Pasteur, 59600 Maubeuge.*

### CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

**M. Hiriaux Mickaël,**  
**Canton de Fourmies**

#### Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00  
en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiriaux ou Mme Devos,  
contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou  
par mail à aurelieperot59@gmail.com*

## Dépôt du dossier de la médaille de la famille française

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leur mérite, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation (article D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

**Le dépôt des demandes en Mairie (formulaire CERFA n°15319\*02) doit se faire avant le vendredi 06 février 2026 pour la promotion de l'année en cours.**

## Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

### Liste d'Union pour Recquignies et Rocq

La campagne électorale en vue des élections municipales de mars 2026 est ouverte officiellement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Des règles strictes en matière de communication sont imposées et notamment de ne pas mettre en valeur le bilan sur le fond de la collectivité, de ne pas faire la promotion ni allusions aux actions futures non programmées.

Afin de respecter ces consignes et ne pas être dans l'illégalité avec la législation imposée, ce qui pourrait faire l'objet d'un recours auprès d'un tribunal administratif, la « Liste d'Union pour Recquignies et Rocq » ne diffusera plus d'article à la tribune attribuée aux différents groupes jusqu'au fin mars 2026.

Merci de votre compréhension.

### Liste *Mieux vivre et bien grandir à RECQUIGNIES-ROCQ*

Chères habitantes, Chers habitants de RECQUIGNIES-ROCQ,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre équipe vous proposera sa candidature lors des prochaines élections municipales de mars 2026 !

Notre équipe, mêlant expérience et renouvellement, a à cœur d'améliorer et de faciliter votre quotidien !

Nous vous présenterons prochainement les candidats figurant sur notre liste.

Vous pouvez compter sur notre écoute et notre volonté d'agir, ensemble, avec vous et pour vous !

À l'approche des fêtes, toute l'équipe de *Mieux vivre et bien grandir à RECQUIGNIES-ROCQ* tient à souhaiter à chacune et chacun d'entre vous de très bonnes fêtes de fin d'année avec ceux que vous aimez !

Olivier GARCIA

Pour l'équipe *Mieux vivre et bien grandir à RECQUIGNIES-ROCQ*

## DÉCHETTERIES

**Jeumont** (1256 rue du Maréchal Leclerc) et **Maubeuge** (4 Les Prés du Saussoir, près de la SPA).

Lundi de 13h30 à 17h00.

Du mardi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Du vendredi au samedi de 08h30 à 17h00 non stop.

Dimanche de 08h30 à 12h00.

## CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Pour toute demande relative aux services à la population, merci de vous adresser au Pôle Accueil. A noter qu'il est possible de remplir sa demande via le formulaire de contact sur le site Internet de la C.A.M.V.S.

*Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.*

**18 rue du 145<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
59600 Maubeuge**

*Accueil : 03.27.53.01.00*

*Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)*

## DÉCHETS

**Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.**

**Encombrants sur appel et rendez-vous** au 06.72.79.21.55 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

**Déchets verts sur appel et rendez-vous** au 06.25.86.89.66 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

## La démarche de recensement citoyen en ligne est simplifiée !

**Tous les jeunes Français doivent se faire recenser entre le jour de leur 16ème anniversaire et les trois mois qui suivent. Cette démarche peut être effectuée en ligne ou au sein de la mairie de la commune du domicile.** ). Il est obligatoire, pour les jeunes Français, d'effectuer leur recensement citoyen. L'attestation de recensement est notamment indispensable pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, baccalauréat, ,etc.) ou à un concours administratif en France.

- ♦ **Si vous êtes né Français**, vous pouvez effectuer votre recensement citoyen à partir du jour de vos 16 ans. Vous disposez ensuite de trois mois, à partir de la date de votre anniversaire, pour accomplir cette démarche.
- ♦ **Si vous êtes devenu Français entre l'âge de 16 et 25 ans**, vous devez faire votre recensement citoyen dans le mois qui suit votre obtention de la nationalité française.
- ♦ **À noter que si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ces délais**, vous avez la possibilité de régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Vous pouvez effectuer votre recensement citoyen en ligne ou à la mairie de la commune de votre domicile. La procédure en ligne pour le recensement citoyen s'effectue sur le site <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2054> (vous devez vous connecter avec votre compte Service Public ou via FranceConnect). Cette démarche a évolué depuis le 17 novembre dernier. Depuis cette date, plusieurs parcours sont proposés afin que vous puissiez réaliser la démarche en fonction de votre profil. Vous pouvez, au choix, indiquer que le recensement est effectué pour :

- ♦ « **moi-même** », si vous êtes une personne âgée de 16 à 25 ans réalisant cette démarche de manière autonome.
- ♦ « **mon enfant mineur** », si vous êtes un parent effectuant la démarche pour son enfant mineur.
- ♦ « **le jeune que je représente légalement** », si vous êtes le tuteur d'un jeune mineur ou le représentant légal d'un majeur placé sous un régime de protection juridique (mesure de tutelle, etc.).

Pour effectuer le recensement citoyen, vous devez présenter les documents suivants : un livret de famille à jour, une carte nationale d'identité ou un passeport valide, ou tout autre document justifiant de votre nationalité française. Pour le livret de famille, seules les pages relatives aux parents et la page où apparaît le jeune effectuant le recensement doivent être transmises lors de la démarche en ligne (il n'est plus nécessaire de communiquer les pages du livret de famille qui concernent ses frères et sœurs).

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche en ligne de recensement citoyen, vous n'avez plus à présenter de justificatif lorsque vous demandez à être exempté pour raison médicale de la journée défense et citoyenneté (JDC). Vous devez uniquement indiquer le motif, qui peut être que vous êtes titulaire d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité », ou que votre handicap vous rend définitivement inapte à participer à la JDC. Le Centre du service national et de la jeunesse dont vous dépendez vous contactera ultérieurement pour évaluer votre situation.

À l'issue de la démarche en ligne, votre demande de recensement citoyen est transmise à la mairie de la commune de votre domicile. Certaines mairies réclament par ailleurs un justificatif de domicile. Une des étapes de la démarche en ligne vous permet de transmettre un justificatif de domicile (au nom d'un de vos parents si vous êtes mineur) ou une attestation d'hébergement pour faciliter votre recensement par votre commune, préalablement à toute demande éventuelle de votre mairie en ce sens.



### Le guide « Tous responsables », face aux risques agissons !

Face à un monde traversé par des crises multiples (risques naturels, cyberattaques, bouleversements climatiques, etc.) la résilience de la Nation s'impose comme un impératif stratégique et passe par la responsabilisation de tous. Dans cette perspective, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) présente le guide « *Tous responsables* ».

À la suite de la mise à jour de la Revue nationale stratégique (RNS) et du discours du Président de la République le 13 juillet, la France affirme sa volonté d'inscrire la résilience au cœur de sa stratégie de sécurité nationale.

Le guide « *Tous responsables* » constitue une traduction concrète de cette ambition. Conçu comme un manuel de référence, il propose des gestes, des réflexes et des repères essentiels pour agir efficacement en situation de crise. Il valorise également le rôle de chaque acteur (citoyen, collectivité, entreprise, État) dans la construction d'une Nation plus forte et plus solidaire où chacun est responsable.

Le guide s'adresse à tous les Français. Son ton se veut pédagogique et concret, afin d'accompagner les Français sur les bons réflexes à avoir dans ces situations et susciter l'engagement citoyen.

Plus d'informations sur <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/guide-tous-responsables>

## Recensement par les mairies des détenteurs de volailles à finalité non commerciale

Dans le cadre de la circulation persistante du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), plus connue sous le nom de grippe aviaire, un arrêté du ministre de l'agriculture du 21 octobre 2025 a élevé le niveau de risque de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire. **Cette décision a pour effet de renforcer les mesures de surveillance et de prévention pour les détenteurs de volailles et autres oiseaux captifs à titre professionnel et non professionnel.** Entre autres mesures, dans les basses-cours (moins de 50 animaux), les volailles et les oiseaux captifs détenus doivent être claustrés ou protégés par des filets. **De plus il est rappelé qu'une déclaration en mairie est obligatoire pour tous les détenteurs de volailles à finalité non commerciale.** Cette déclaration s'effectue via le formulaire CERFA 15472\*03 disponible en mairie ou sur le site <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles>.

Dans les basses-cours, la surveillance des volailles doit être quotidienne. Toute mortalité ou comportement anormal est à signaler au vétérinaire traitant afin de décider, en relation étroite avec la DDPP, de la conduite à tenir.

Les mesures de prévention à respecter impérativement sont les suivantes : *mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé; éviter de les vendre/donner ou de les déplacer; surveillez quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement; protégez le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs; ne pas se rendre dans les élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux, etc.); nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien (pour ce faire ne jamais utiliser d'eau de surface); déclarer vos oiseaux à la mairie.*

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-le, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

## Portail Ma Sécurité

La Police Nationale rappelle que le site <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr> est au service des élus et de la population et facilite l'accès à des services de sécurité au quotidien, à savoir :

- ◆ Informations et conseils pratiques
- ◆ Téléservices : plainte en ligne, 17Cyber, Maprocuration, OTV, etc.
- ◆ Prendre un rendez-vous pour déposer une plainte ou une main-courante
- ◆ Signaler des faits : cyberharcèlement, rodées motorisées, trafic de stupéfiants, etc.

## Nouveaux tarifs pour les timbres et les colis

A partir du 1er janvier 2026, les prix des courriers et des colis augmenteront de 7.4% en moyenne. Cette évolution s'inscrit dans le dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs décidés par l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes et de la distribution de la presse (Arcep). Elle doit permettre « *d'assurer la pérennité du service universel postal avec une qualité élevée dans un contexte de baisse continue du volume du courrier* ».

Tarifs des lettres en 2026 : 1.52€ la lettre verte, 3.47€ la lettre service plus, 1.60€ la e-lettre rouge, 6.11€ la lettre recommandée (20g), 2.25€ la lettre internationale (jusqu'à 20g) et 0.50€ le sticker « suivi ».

Quant au tarif des Colissimo envoyés par les particuliers, ils augmenteront en moyenne de 3.4%, toutes destinations confondues (France et International).

## Communiqué de la Police Nationale au sujet de l'Officier de Prévention

La prévention est une mission fondamentale de la police nationale qui s'inscrit dans une démarche de rapprochement police-population. Pour renforcer son action dans ce domaine, la police nationale a institué en 2025 l'officier de prévention.

L'officier de prévention est un policier dont la mission principale est de réaliser des actions de prévention et de sensibilisation au profit de la population et des partenaires :

- ◆ En milieu scolaire à destination de l'encadrement et des élèves, l'officier de prévention intervient sur les violences, les armes, le harcèlement, les discriminations, les addictions, la sécurité routière, etc.
- ◆ Au profit des séniors (Opération Tranquillité Séniors) et des personnes vulnérables, avec des interventions sur les bons réflexes à adopter pour se protéger et des sensibilisations sur la maltraitance.

Il est désormais l'interlocuteur unique et privilégié des partenaires et de la population. Toutes les circonscriptions de police nationale ont à minima un officier de prévention qui se substitue aux policiers formateurs anti-drogue (PFAD) et aux correspondants police sécurité de l'école (CPSE).

Vous pouvez solliciter leur intervention auprès de la circonscription de police nationale dont vous dépendez.

## Communiqué de l'Association Sportive Tennis Boussois Recquignies

Le club de tennis A.S.T.B.R. poursuit son engagement sportif et communal. Le 20 septembre dernier, l'Association Sportive Tennis de Boussois Recquignies (A.S.T.B.R.) a réuni ses membres pour son assemblée générale annuelle.

La réunion, présidée par M. Kevin Laurent, a rassemblé les licenciés, les représentants des municipalités et des bénévoles impliqués dans la vie du club. Étaient présents M. Frédéric Gérardin, adjoint à Boussois, ainsi que M. Olivier Garcia et Mme Hélène Corbeaux, représentants de la mairie de Recquignies.

Le président a dressé un bilan positif : participation du club aux manifestations locales, engagement auprès des jeunes, et bons résultats dans les différents tournois environnants. Malgré une saison sportive en demi-teinte pour les équipes engagées en interclubs, l'ambiance et la motivation restent au beau fixe.

Le bureau, reconduit à l'unanimité, souhaite renforcer la présence du club dans les événements communaux des deux villes et poursuivre les actions auprès des jeunes licenciés.

La rencontre s'est clôturée dans la convivialité, autour du traditionnel verre de l'amitié.



## Spectacle de marionnettes « *Le Cadeau* » du Théâtre Mariska

**Vendredi 26 décembre 2025 à 18h00, Auditorium**

**4€ (tarif réduit\*) / 6€ (tarif plein)**

Pappy et Petit Jean ont fini de décorer la maison. C'est la Veille de Noël. Petit Jean aimerait savoir qui dépose les cadeaux au pied du sapin. Il en confie donc la découverte à son chat Mitsou ! Poppette est stagiaire et malgré toutes les explications de Saperli, les deux lutins frôlent régulièrement la catastrophe lors de l'installation. Soudain, une boîte cadeau bouge ! Que la tournée commence.



## Spectacle « *Le monde magique de la princesse Stéfie* »

**Organisé dans le cadre du Noël des enfants de la commune**

**Samedi 20 décembre 2025 à partir de 14h15, Salle des fêtes.**

**Gratuit et réservé uniquement pour les enfants de Recquignies de moins de 16 ans préalablement inscrits.**

**Deux adultes accompagnants maximum par famille !**



## Communiqué du Judo Club de Boussois

Tous au dojo, viens t'entrainer avec nous. Le Judo Club de Boussois organise des séances de Baby Judo tous les vendredis à la salle Henry de Recquignies (à droite de la place de Nice) pour les 4/5 ans de 17h15 à 18h00 et pour les 6/9ans de 18h00 à 19h00.

Les enfants pourront acquérir motricité, concentration, valeurs du judo, équilibre et dépassement de soi.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la page Facebook « Judo Club de Boussois » ou nous joindre par téléphone au 06.10.56.65.15 ou au 06.76.67.74.98.

### Quelques photos des travaux réalisés ces dernières semaines

Réfection de la voirie de la rue de la Brasserie ainsi que du trottoir dans la rue des Anciens Combattants (1), retrait des câbles électriques ainsi que des poteaux bétons dans la rue du 06 septembre 1914 (3 et 4), pose d'une verrière à l'arrière de l'Hôtel de Ville (2), pose d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) dans tous les logements du Béguinage (5), et rénovation de la toiture de l'église de Recquignies (6)



1



2



3



4



5



6

#protoxyde d'azote

#gaz hilarant

Pour beaucoup le gaz hilarant c'est ça :



Mais c'est parfois ça aussi :



Le protoxyde d'azote peut être dangereux pour la santé : perte de connaissance, asphyxie, paralysie, etc.

! Organiser une soirée avec du « proto » ou en offrir à ses amis peut engager votre responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Plus d'infos et de l'aide sur

**DROGUES-INFO-SERVICE.FR**

0 800 23 13 13

## Retour en photos



## Retour en photos



**1.** Animations de structures gonflables « Réchipark » les 10 et 24 septembre sur la place des ATM.

**2.** Concours des Archers de l'Ecrevisse le 14 septembre au bois de la Redoute.

**3.** Concert « After Work » avec « Soul'n'Spirit », en partenariat avec « Bougez Rock » le 19 septembre à l'auditorium.

**4.** Voyage culturel à Gand en Belgique dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

**5.** One Man Show « Tout le monde il est beau » de Jojo Bernard à la salle des fêtes.

**6.** Remise de la médaille d'honneur du bénévolat associatif à Mme Evelyne Noël le 27 septembre à l'auditorium.

**7. à 10.** Quelques photos des animations dans le cadre du 10ème anniversaire de la médiathèque le 27 septembre.

**11.** Spectacle très jeune public « La grande échappée » de la compagnie « L'échappée belle » le 01 octobre dans l'auditorium.

**12.** Media@nice dictée le 10 octobre dans l'auditorium.

**13. à 15.** Quelques photos du concert « Couleur Soleil » avec Francky Vincent et Nono Ex-Chocolat's le 12 octobre à la salle des fêtes.

**16.** « On se ReGeek », journée 100% dédiée à la culture geek, gaming et pop-culture les 18 et 19 octobre à la salle des sports et à la salle des fêtes.

**17. à 24.** Quelques photos du repas des anciens du 26 octobre au restaurant scolaire.

**25.** Spectacle de marionnettes « Les Citrouilles de Mamie Biscotte » de la compagnie « Micromega » le 31 octobre dans l'auditorium.

**26.** Cérémonie du 11 novembre.

**27.** Installation de la boîte aux lettres du Père Noël dans l'entrée de la médiathèque.

**28. à 30.** Quelques photos du spectacle « La Revue Les Danses Latinos » de la compagnie « Alaya » le 16 novembre à la salle des fêtes.

Retrouvez toutes les photos des manifestations en allant sur le site <https://www.mairie-recquignies.fr>, rubrique « Galeries Photos »



# LE PETIT REQUIGNIEN

## Agenda des prochains événements

### Vie Municipale

**Le 13 décembre**, Distribution des coquilles à la population.

**Le 18 décembre**, Atelier « *Art floral* » pour adultes, animé par « *L'Art en Fleurs* », à 14h00, Médiathèque (Tarif C).

**Le 19 décembre**, Distribution des coquilles dans les écoles.

**Le 19 décembre**, Noël de la PMI à 14h00.

**Le 20 décembre**, Spectacle de Noël des enfants de la commune à partir de 14h15, Salle des fêtes (Gratuit, sur inscription).

**Le 22 décembre**, Atelier créatif Noël pour enfants à partir de 5 ans, animé par l'Office de Tourisme de l'Avesnois à 14h30, Médiathèque (Tarif D).

**Le 24 décembre**, Fermeture de la Mairie, de l'Agence Postale Communale et de la Médiathèque à 15h00.

**Le 26 décembre**, Spectacle de marionnettes « *Le Cadeau* » à 18h00, Auditorium (Tarif D).

**Le 31 décembre**, Dernier délai pour déposer la demande de participation à la première licence sportive, Mairie.

**Le 31 décembre**, Fermeture de la Mairie, de l'Agence Postale Communale et de la Médiathèque à 15h00.

**Le 05 janvier**, Permanence des élus (M. Philippe, 5ème adjoint) de 14h00 à 15h30, Salle du Millénaire.

**Le 09 janvier**, Cérémonie des Vœux au personnel communal à 17h00, Auditorium.

**Le 14 janvier**, Permanence du délégué à la cohésion police-population de 10h00 à 11h30, Mairie.

**Le 02 février**, Permanence des élus (M. Philippe, 5ème adjoint) de 14h00 à 15h30, Salle du Millénaire.

**Le 05 février**, Permanence du délégué à la cohésion police-population de 10h00 à 11h30, Mairie.

**Le 06 février**, Dernier délai pour déposer le dossier de la demande de la médaille de la famille française en Mairie.

**Le 06 février**, Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales en Mairie en vue des élections municipales.

**Le 02 mars**, Permanence des élus (M. Philippe, 5ème adjoint) de 14h00 à 15h30, Salle du Millénaire.

**Le 15 mars**, Premier tour des élections municipales de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et Salle du Millénaire.

**Le 22 mars**, Second tour des élections municipales de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et Salle du Millénaire.

### Vignettes Stibus

**Du 22 décembre au 02 janvier**, Distribution des coupons Stibus Emeraude et Printemps de 08h30 à 12h15, Mairie.

**Les 06/07/08 janvier, 05/06/09 février et 05/06/09 mars**, Distribution de 08h30 à 12h15, Mairie.

### Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daime (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Detrez (06.89.36.62.01), de Mme Damen (06.73.77.87.64) et de Mme Bourguelle (06.72.91.24.58).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

*Retrouvez nous sur [www.mairie-recquignies.fr](http://www.mairie-recquignies.fr)*